

Laurent MAISONHAUTE vice-président ouvre l'assemblée générale à 19 h 15

Il remercie de leur présence

Madame Marie-Christine DALLOZ, députée ; MM Jean-Louis MILLET, Maire de Saint-Claude et ses adjoints Mme Hélène REVERT et M Harry LAVANNE ; Frédéric PONCET, conseiller régional Bourgogne Franche-Comté; Mme Sophie VIENNET, responsable de l'agence du crédit agricole ; M Jean-Marie VACELET, notre vérificateur aux comptes ; les responsables d'associations ; la presse locale.

Sont excusés

- les personnalités : Mme Laure LEBON Sous-Préfète de Saint-Claude, M Pascal THEVENOT responsable de la Police Municipale,
- les associations : amicale des donneurs de sang (qui donne pouvoir à l'association étoile Valfinarde), la cinémathèque du Haut-Jura (qui donne pouvoir à l'association Baladojura), les Eterlous, la ludothèque, et l'association toujours en forme
- les administrateurs : Christine BRUNATO, Yvette TOURNIER

RAPPORT MORAL

Laurent MAISONHAUTE donne lecture de ce rapport. Il rappelle

- les temps forts de 2016 : la mise en route et le succès des formations à destinations des bénévoles dans plusieurs domaines, les financements obtenus du FDVA et la région Bourgogne Franche Comté,
- le refus de notre demande de rescrit auprès des services fiscaux, qui nous permet de recevoir des dons mais ne nous autorise pas à délivrer des reçus fiscaux,
- la poursuite de la démarche engagée dans le DLA (dispositif local d'accompagnement) ainsi
 - acquérir davantage de compétences dans la fonction employeur en créant une commission RH pour remplir les obligations sur la gestion salariale avec la mise en application de la convention collective de l'animation (non appliquée depuis 2001), pour répondre sur les enjeux d'équilibre budgétaire,
 - faire un bilan du fonctionnement, et d'éclaircir les missions et surtout parfaire la structuration de la Maison
 - améliorer et valoriser les actions et la visibilité auprès des associations, élargir le périmètre d'action, des recherches de financements
- informe de la démission de la présidente de Norma PAILLISSE

RAPPORT D'ACTIVITES

Laurent MAISONHAUTE, poursuit la présentation du rapport d'activités.

La mise à disposition des salles (Bavoux Lançon, Witchy, Witchy 2, salle 5) : 695 demandes. Une convention avec la ville de Saint-Claude est en cours pour disposer prochainement de la salle 7. Le besoin d'une grande salle telle que l'Ecureuil se fait ressentir.

La reprographie 41 831 copies réalisés pour les associations. La carte reprographie déjà utilisée par de nombreuses associations adhérentes est fortement recommandée.

Le matériel : 191 locations cette année. Il s'agit principalement du matériel de sonorisation, vidéo et plein air. La Maison a acquis de nouveaux matériels : vitabri de 3m x 3m et d'une marmite à vin chaud. Une nouvelle modalité retrait du matériel (sonorisation et plein air) les jeudis de 10 h à 11 h avec retour le mardi de 9 h à 10 h.

L'événementiel :

- la fête des soufflaculs : réalisation d'un char sur le thème du Monopoly.
- le repas des associations

- formations bénévoles : avec le soutien de la région Bourgogne Franche-Comté, du FDVA, trois formations gratuites proposées pour 37 personnes inscrites. Un calendrier 2017/2018 est en préparation.
- réseau DIVA : réseau de points d'information pour la vie associative, il aide les associations à mieux repérer les structures pouvant leur assurer un soutien. La Maison adhère et participe aux réunions. Une documentation est disponible au bureau.
- forum des associations : en 2017, il ne sera pas organisé de forum, mais en 2018. La Maison fêtera les 40 ans de la création du centre d'animation devenu Maison des associations par la suite.

La communication : newsletter mensuelle, guides, agendas, site internet. Suite à l'installation du nouveau panneau lumineux au cours du dernier trimestre 2016, le service communication de la ville de Saint-Claude a informé la Maison qu'elle ne serait plus en charge de transmettre les informations pour la diffusion sur ce panneau. Les associations doivent s'adresser directement à ce service.

Les adhésions et les conseils : dix nouvelles adhésions, et toujours des conseils liées à la vie associative de l'association. La Maison a fait des démarches auprès de l'URSSAF pour être reconnu « tiers de confiance » et utiliser leur logiciel de paie. Ce service gratuit jusqu'à maintenant deviendra payant à partir de juillet 2017. La Maison a accueilli cinq élèves dans le cadre de stage en entreprise.

RAPPORT FINANCIER

Marie-Christine CHEVASSUS, trésorière, présente le bilan et le compte de résultat 2016 de la Maison des associations.

Les charges d'exploitation se montent à 68 065 €, en baisse par rapport à 2015.

Cela s'explique par une baisse des achats de fournitures imprimerie et administrative, des frais d'assemblée et conseils, d'une prime d'assurance moins onéreuse, des charges de personnel due à la variation de la provision des congés payés. La dotation aux amortissements reste stable malgré l'achat de fauteuils de bureau.

Total des charges pour 2016 : 68 151 €

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 64 994 €, en augmentation par rapport à 2015.

Les cotisations légères augmentation, les prestations imprimerie et matériel présentent une hausse globale. N'ayant pas eu de forum en 2016, les produits divers sont en baisse. Les subventions quant à elles augmentent : moins de remboursement à la ville et l'obtention de financements pour les formations. Inscrite au programme tookets par le crédit agricole, qui apporte un soutien financier à des associations, la Maison a bénéficié de produits exceptionnels pour la deuxième année consécutive d'un montant de 409,95 €.

Total des produits : 66 013 €.

Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un déficit de **2 138 €.**

Il est proposé d'affecter le résultat au report à nouveau.

Pour information, il est communiqué le détail de la demande de subvention pour l'exercice 2017.

La convention générale entre la ville de Saint-Claude et la Maison des associations prévoit que la ville prenne en charge le financement d'un poste et demi de salarié. En 2017, la demande de subvention est plus importante du fait de la mise en application de la convention collective de l'animation. La fonction employeur a certes des incidences sur la partie financière, mais c'est une obligation légale d'appliquer et de respecter le contrat de travail des salariées. Les employées ont une dénomination, et des fiches de postes ont été mises en place. Elles sont toutes deux polyvalentes pour assurer l'accueil du public, les prestations de services auprès des associations, promouvoir les services et la Maison des associations, contribuer à l'organisation des actions, proposer et étudier des actions de développement. Elles ont toutefois, chacune des missions spécifiques. Céline BARBARA, assistante de gestion administrative, chargée de gestion externe est spécialisée pour aider à l'élaboration de bulletins de salaire et déclarations des charges sociales. Selver DEMIR, assistante de gestion administrative et comptable, chargée de la gestion interne, a pour fonction à la veille d'information et l'évolution de la réglementation, à la gestion comptable de la Maison.

La Maison est vigilante sur les finances et a conscience des difficultés de la municipalité. Les futurs projets promoteurs du net, tiers de confiance de l'URSSAF, recherche d'appels de projets...sont étudiés pour maintenir un équilibre budgétaire.

Aucune question n'étant formulée, Laurent MAISONHAUTE donne la parole à Jean-Marie VACELET, vérificateur aux comptes.

Ce dernier atteste qu'aucun élément ne permet de mettre en cause les comptes qui sont présentés et qu'ils reflètent l'image fidèle du patrimoine et de l'activité de la Maison des associations au cours de l'année 2016. Il recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

Pour la cotisation 2018, il est proposé

- une cotisation à 50 Euros et d'abandonner les 10 Euros de prestations de services
- une cotisation de 10 Euros pour les sections

VOTES DES RAPPORTS

Avec l'accord de l'assemblée, tous les votes suivants se feront à main levée :

- rapport moral : accepté à l'unanimité.
- rapport d'activités : accepté à l'unanimité
- bilan financier, compte de résultat et affectation du résultat au compte de report à nouveau : acceptés à l'unanimité
- cotisations 2018 : acceptées à l'unanimité
- Élection du vérificateur aux comptes : M Jean-Marie VACELET renouvelle sa candidature, il est élu à l'unanimité vérificateur aux comptes de la Maison des associations pour l'année 2017.

VOTE POUR LE REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Les membres sortants sont : Léonardo CAMPANELLA, Pierre CROUZET, Alain FUTIN, Denise LAHAUT, Laurent MAISONHAUTE, Giulia MICHALET ;

Jean-Pierre MIGNOT et Norma PAILLISSE sont démissionnaires.

Un appel à candidature est fait à l'assemblée.

Les candidatures : Léonardo CAMPANELLA (Am. sportive de Villard St-Sauveur), Pierre CROUZET (la prolétarienne), Alain FUTIN (Ass. pipes et manivelles sanclaudiens), Denise LAHAUT (Amis d'Emmaüs), Laurent MAISONHAUTE (microdata), Giulia MICHALET (sport tonic),

Le vote s'effectue à bulletin secret. 172 votants

Olivier BROCARD assure la responsabilité du dépouillement. Il est accompagné de représentants d'associations : MMES Sandrine BLANC et Jenny JACOTOT et MM Paul PICARD et Jean-Marie VACELET.

RESULTAT DU VOTE DU REMPLACEMENT DU TIERS SORTANT

Léonardo CAMPANELLA	172 voix	ELU
Pierre CROUZET	168 voix	ELU
Alain FUTIN	172 voix	ELU
Denise LAHAUT	157 voix	ELUE
Laurent MAISONHAUTE	172 voix	ELU
Giulia MICHALET	166 voix	ELUE

Durant le dépouillement, Laurent MAISONHAUTE présente les salles gérées par la Maison des associations. Il rappelle que prochainement la salle 7 sera de nouveau gérée par la Maison, une convention est en cours avec la ville.

Il énumère les prestations gratuites que peuvent bénéficier les associations adhérentes et informe que les tarifs imprimerie et matériel peuvent évoluer à partir du 1^{er} juillet 2017.

La parole est donnée aux élus présents.

M le Maire réagit sur trois points :

- le besoin d'une salle d'une grande capacité : il rappelle que la salle Henri Ponard, gérée par le service évènementiel est mise à disposition, d'autres salles telles que la salle Bavoux-Lançon au rez-de-chaussée, sera aménagée et mise à la gestion de la Maison des associations, la salle associative à Serger dont les travaux sont prévus en 2018 pourra accueillir 200 personnes et sera équipée d'une cuisine pallieront le manque de la salle de l'Écureuil

- les finances et le surcroît de la masse salariale : « la ville ne peut faire plus » dit-il, la ville est confrontée à des baisses de dotations, et a pour objectif de subventionner un poste de travail. Selon lui une cotisation à 50 €uros est dérisoire, et qu'il ne faut pas baisser la cotisation actuelle, il suggère aux membres de la Maison de réétudier et fixer le montant de la cotisation à 100 €uros. Une association ne doit pas se transformer en banque et épargner. La Maison doit se prendre en main, et pour continuer de bien vivre il conseille de trouver de nouvelles ressources.

- les dates des prochaines manifestations : comme les soufflaculs et les contraintes imposées par les services de l'État pour la sécurité, la fête de quartier au Faubourg, le tour de France, la semaine du sport, la Chevryonne.

Laurent MAISONHAUTE rappelle que la cotisation n'est pas en baisse pour 2018, au contraire elle augmente de 10 €uros, quant à passer la cotisation à 100 €uros, ce prix peut-être excessif pour les petites associations et ces dernières pourraient solliciter une subvention plus élevée. La plupart des associations adhérentes à la Maison utilisent peu ou pas toutes les prestations de la Maison, une telle cotisation pourraient nous faire perdre des adhérents.

M. Frédéric PONCET, conseiller régional Bourgogne Franche-Comté, fédère la Maison des associations et indique que la région compte 50 000 associations pour 600 000 bénévoles, c'est l'une des régions les plus mobilisées sur le plan associatif. La région ne souhaite pas baisser son soutien malgré les difficultés des collectivités, et apportera son soutien à la création de 6 000 emplois au sein des associations.

Marie-Christine DALLOZ, députée, constate que l'ensemble des cotisations des 148 associations adhérentes représente 10,6% de la masse salariale, quant à l'augmentation de la cotisation c'est une décision qui émanera des membres du conseil d'administration. La baisse des budgets, impacte les collectivités et départements. Elle félicite la Région qui a accompagné la Maison en finançant les formations, cette Maison qui fédère la vie associative et qui offre des champs variés pour que les 148 associations accèdent à des services variés. C'est une belle performance, un lien fort, avec beaucoup de petites mains qui font vivre ce tissu associatif.

Aucune question n'étant formulée, le vice-président clôt l'assemblée générale à 20 h 42.

Il invite toutes les associations présentes à prendre le verre de l'amitié offert par la Maison des associations après la remise du mérite associatif.

Monsieur le Maire procède à la remise de la médaille du mérite associatif à Mme Danielle MARTINERO et à MM André BIARD, Denis CAVALLI et Pierre Yves LAHAYE.

La Secrétaire,
Anne-Marie PERRIER-CORNET

Le Vice-Président,
Laurent MAISONHAUTE